

## Avenant

### Défraiement pour disponibilité/désagréments pour les médecins volontaires engagés dans les équipes mobiles COVID-19

Le Service cantonal de la santé publique (SCSP) et la Société neuchâtelois de médecine (SNM) conviennent des montants suivants comme indemnités de défraiement de départ au sens du courrier du SCSP à la SNM du 2 avril, approuvé par celle-ci le même jour :

- Fr. 200 frs par demi-journée pour les médecins fonctionnant dans les équipes mobiles du Littoral et des Montagnes ;
- Fr. 100.- par demi-journée pour les médecins fonctionnant dans l'équipe mobile du Val-de-Travers.

Ces montants sont dus par le SCSP uniquement si le nombre de visites est inférieure à 2 par demi-journée

Ces montants sont, comme le dispositif mis en place, réévalués régulièrement en fonction de l'évolution de la situation COVID-19 et des besoins. Ils peuvent être réduits d'un commun accord entre les parties, s'il y a lieu, semaine par semaine, du lundi au lundi. Les médecins engagés volontaires en sont informés par la SNM.

Neuchâtel, le 2 avril 2020

Pour le service cantonal de la santé publique

Vincent Huguenin-Dumittan

Le chef de service

Claude-François Robert

Le médecin cantonal

Pour la Société neuchâtelois de médecine

Walter Gusmini

Le président

Dominique Bünzli

Le responsable de la garde